

#82

FÉVRIER 2023

La Lettre DU CONSEIL D'ORIENTATION



LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE



Les 27 & 28 janvier 2023 à Paris

L'ESSENTIEL À RETENIR :

**LA PRÉSENTATION DES LETTRES
D'INTENTION** *par les trois candidats
à l'élection du Premier conseiller*

**LA MISE EN PLACE D'UN GROUPE
DE RÉFLEXION** *sur l'évolution des modes
de vie dans nos maisons*

**LA VALIDATION DU MONTANT
DE LA PENSION** *pour septembre 2023*

LA VALIDATION DU BUDGET 2023

**DES OBJECTIFS D'ADOPTIONS
ET DE RÉCEPTIONS** *clairs et optimistes*

**LA LISTE DES ÉLECTIONS
ET DES RATIFICATIONS** *aux Assises 2023*

2023, ANNÉE D'INTENTIONS NOUVELLES

Comme le prévoit la procédure d'élection du Premier conseiller, le rendez-vous était donné à Yannick Patient, Compagnon menuisier, Christian Pons, Compagnon charpentier, et Jean-Luc Quesnot, Compagnon couvreur, pour présenter à tour de rôle leur lettre d'intention aux élus. Celles-ci sont intégralement restituées dans un document joint à cette *Lettre du Conseil d'orientation*.

Ils avaient 30 minutes chacun, soit au total une séance d'une heure et demie, à l'issue de laquelle les membres du Conseil d'orientation ont pu poser des questions et échanger avec les trois candidats réunis. Depuis sa validation lors du vote aux Assises de Rennes en 2021, c'est la première fois que l'exercice était mené sous cette forme et, même si tout est perfectible, il est important de souligner la qualité du travail et de la mise en œuvre proposée par les trois Compagnons en charge de la consultation préalable à l'élection.

Une version filmée des présentations est disponible sur La Ruche, afin que chaque Compagnon puisse en prendre connaissance avant de participer aux débats qui auront lieu dans les provinces et les corps de métiers.

Parmi les sujets proposés le vendredi, les membres du Conseil d'orientation ont consacré une large partie du temps à la qualité de l'accueil des jeunes, que ce soit lors de la validation du budget qui prévoit des investissements importants pour améliorer le confort des bâtiments ou bien lorsque les élus se sont penchés plusieurs heures sur les moyens d'améliorer la qualité des repas.

Bilan annuel du comité d'audit interne

Le comité d'audit interne est un organe constitué de six bénévoles, dont deux anciens conseillers, les Compagnons Borjon et Dutertre. Mis en place en 2018 afin de répondre aux exigences du label IDEAS que nous souhaitons obtenir, une fiche de mission précise lui a été confiée, autour de laquelle ses membres se réunissent 4 fois par an. Il agit comme un organe de vigilance, rend systématiquement compte au secrétaire général ainsi qu'au Conseil et nous fait part de ses préconisations.

Le 25 novembre dernier, Patrick Chemin, notre secrétaire général, accompagné de Martial Blanchard, directeur financier, Nadège Montagu, responsable du mécénat, et Cécile Ceret, directrice qualité, défendaient notre dossier de renouvellement de labélisation IDEAS devant un jury au siège national de la Compagnie des commissaires aux comptes. Le président de la commission a salué les progrès effectués par les Compagnons depuis 4 ans et « l'engagement acharné » déployé pour structurer l'association.

Notre label IDEAS, destiné spécifiquement aux associations, se compose de 90 indicateurs et porte sur 3 piliers :

- La bonne gouvernance de l'association ;
- La transparence financière ;
- Le pilotage efficient de ses actions.

Souhaité en 2020 par notre Premier conseiller, Jérémie Mosnier, le maintien de ce label nous permet, d'une part, de présenter un gage de sérieux envers nos partenaires externes et d'améliorer la lisibilité de nos actions, notamment à travers nos publications financières dans le rapport d'activité et sur notre site Internet, atout indéniable pour développer nos partenariats et nos mécénats. D'autre part, il nous dote d'outils structurants pour améliorer notre fonctionnement interne et mieux gérer nos actions. ■



Le budget 2023

Le budget 2023 validé par les élus s'établit avec un résultat positif de 4,8 M€ et se caractérise par trois éléments forts : 1) l'évolution du coût des matières et de l'énergie, 2) l'évolution du niveau de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage et la poursuite de nos investissements en matériels et contenus pédagogiques ainsi que 3) l'amélioration de notre système d'information. Le travail en région, accompagné des services du siège social, devra nous permettre de maîtriser l'augmentation du montant de nos achats anticipés dans ce budget. L'implication de notre secrétaire général auprès des instances chargées du financement de la formation nous a permis de limiter la baisse des NPEC impactant peu notre budget global, même si tous les métiers et toutes les certifications ne sont pas égaux sur ce sujet. Il nous faudra réitérer cette démarche lors de la prochaine négociation pour avril 2023. Nous avons, lors de ce Conseil d'orientation, fait un zoom sur les investissements engagés pour notre système d'information déclinant des projets sur un plan triennal et impactant l'année 2023 pour 1,2 M€. De son côté, le Collège des métiers a mis en lumière les différents projets qui seront développés en 2023, tels que l'enseignement professionnel théorique, la production de contenus pédagogiques, l'accompagnement de jeunes engagés sur la compétition *WorldSkills* et bien d'autres encore, pour un investissement de 1,6 M€ en 2023. Enfin, soulignons que la période de présentation des budgets de chaque région devant le Conseil, antérieure à ce Conseil d'orientation, a été l'occasion d'insister sur notre obligation à engager les dépenses nécessaires pour accueillir dignement les jeunes dans nos maisons ainsi que la poursuite des investissements en matériels pédagogiques tant que nous sommes dans une période qui nous le permet. ■

Concernant notre journal interne

Si tous les Aspirants, Compagnons, Mères et salariés de l'association reçoivent et connaissent notre journal *Compagnon du Devoir*, rares sont ceux qui en connaissent les coulisses et son fonctionnement. C'est dans cet objectif que sont intervenus sa secrétaire de rédaction, Marie-Laure Gendron, ainsi que son directeur de la rédaction, le Compagnon François Bastien. Diffusé onze fois par an en version papier ou numérique à près de 7 500 destinataires, dont environ 800 partenaires, le journal répond à une charte éditoriale que son comité de rédaction bénévole a parfois du mal à respecter. Certaines rubriques comme les articles de réflexion, de voyage ou de travaux menés par les salariés de l'association sont régulièrement alimentées, mais, aussi étrange que cela puisse paraître, les articles de « métier » sont rares, notamment ceux mettant en lumière des techniques professionnelles à travers la réalisation d'un ouvrage, effectué soit par un jeune dans le cadre d'un projet d'Adoption ou de Réception, soit en entreprise dans le cadre d'une commande exceptionnelle.

Notre outil de communication interne *La Ruche*, actif depuis 2019, est en parallèle peu utilisé et doit lui aussi trouver sa place comme autre moyen de rassembler les Compagnons autour de l'actualité, plus particulièrement quand il s'agit d'articles trop courts pour intégrer le journal ou lorsque le sujet traité ne cible que les Compagnons d'une province ou d'un corps de métier. ■



Des prévisions d'Adoptions et de Réceptions

L'ensemble des provinces ayant désormais présenté leur budget prévisionnel pour l'année 2023, il était intéressant de rassembler les objectifs d'Adoptions de chacune, pour que les provinciaux ainsi que tous les délégués de métier s'engagent à accompagner chaque jeune vers un départ sur le Tour de France. En 2022, les 817 jeunes adoptés ne représentaient que 18 % des jeunes présents dans leur dernière année d'apprentissage. En se fixant comme objectif national un total de 1 197 jeunes adoptés dans l'année, les élus se sont engagés à faire partir 24 % des jeunes sur le Tour de France en 2023. De la même manière, les délégués de métier se sont engagés à recevoir 261 Compagnons cette année, contre 215 l'année dernière. Cette dynamique positive nécessitera de bousculer certaines de nos habitudes si nous ne voulons pas faire un constat décevant, puisque, malgré le fait que personne ne soit opposé à adopter ou recevoir tous ces jeunes, le manque de suivi ou de réactivité de notre part est souvent ce qui nous empêche de réussir ensemble. Un point d'étape sera réalisé au Conseil d'orientation du mois de mars. ■

Le montant de la pension qui évolue

Comme indiqué lors du précédent Conseil d'orientation (cf. *La Lettre du CO* n° 81), les indicateurs qui guideront l'évolution des pensions à l'avenir ont été présentés. Pour rappel, nous avons fait le choix de mettre en place un système mécanique d'évolution de la pension en fonction du coût de la vie. Le choix de ces indicateurs s'est porté sur l'IRL (Indice de référence des loyers) pour la partie assimilée à l'hébergement et sur l'IPC (Indice des prix à la consommation) pour la partie restauration. Le calcul étant

fait, à compter de septembre 2023, nous observerons une augmentation de la pension pour un résident comprise entre 22 et 26 € par mois. Un plan de communication sera déployé avant l'été afin de nous assurer que tous les jeunes aient bien toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce changement. Enfin, les élus ont rappelé que même si nous mettons en place une revalorisation annuelle de la pension, il nous appartiendra chaque année de décider si nous ne souhaitons pas l'appliquer pour une raison quelconque. ■

Un point sur notre plan stratégique

Récemment nommé « *ACTE 2030* » sur proposition du groupe de travail des itinérants (acronyme de « pour que l'Association Continue à Transmettre et à Évoluer »), notre plan stratégique dirigé par le secrétaire général, Patrick Chemin, se décline désormais en cinq projets prioritaires. Les travaux concernant les quatre premiers ont été confiés à des chefs de projet, puis divisés en différents lots :

1. Un *leadership* authentique, ouvert et engagé – confié à Renaud De Lima, directeur des opérations ;
2. Des salariés et des bénévoles compétents et reconnus – confié à Cécilia Pinto, directrice des ressources humaines ;
3. Un système de management et de pilotage aligné sur les meilleures pratiques – confié à Cécile Ceret, directrice de la qualité ;
4. Des services nationaux et régionaux en charge de préparer l'avenir et de construire les trajectoires sur les long et moyen termes – confié à Jocelyn Gac, directeur de la recherche et du développement au Collège des métiers.

Le cinquième projet fera l'objet d'une présentation lors du prochain Conseil d'orientation. ■

L'organisation de la restauration dans nos maisons

Les modes de vie des jeunes qui nous rejoignent évoluent et leurs attentes en termes de restauration aussi. Conscients que nous devons être attentifs à la qualité des repas fournis dans nos maisons, la manière dont ce moment est organisé nous interroge encore et l'importance que nous y attachons nous oblige tout autant à observer les nombreuses tendances actuelles. C'est en préambule d'une large réflexion à venir qu'un état des lieux des modes de restauration en place dans nos différents points de passage a été mené.

Après une période de pandémie pendant laquelle de nombreuses restrictions nous étaient imposées, au point de devoir parfois servir les repas à l'assiette dans les chambres et, au mieux, de réduire le nombre de jeunes autour de la table, différents modes de service des repas ont vu le jour dans nos maisons. Actuellement, le modèle des plats collectifs « entrée-plat-dessert » que nous avons connus, semble laisser la place à d'autres initiatives : un mixte « plat en collectif » et « entrée et dessert en service individuel » avec, sur certains sites, un mode self avec « entrée, plat et dessert à l'assiette ». Ces évolutions plaisent aux jeunes, car elles offrent un choix entre plusieurs aliments et répondent également à la demande des végétariens, tout en participant à la réduction du gaspillage alimentaire.

Ce dernier représente à ce jour 17 % des quantités préparées. Des pistes sont à l'étude pour réduire de façon drastique cette proportion, notamment grâce à de nouveaux partenaires avec lesquels différentes démarches en régions seront menées dès cette année, mais aussi grâce à des formations pour les cuisiniers. ■



Élections et ratifications

Les élus du Conseil d'orientation ont été informés des élections et des ratifications qui seront mises au vote aux prochaines Assises de Toulouse les 21 et 22 avril :

Élections

PREMIER CONSEILLER :

- Yannick Patient, *Yannick le Bourguignon*, Compagnon menuisier du Devoir ;
- Christian Pons, *Quercy la Clef des Cœurs*, Compagnon passant charpentier du Devoir, bon drille du Tour de France ;
- Jean-Luc Quesnot, *Tourangeau Cœur Fidèle le Soutien des Compagnons*, Compagnon passant couvreur du Devoir, bon drille du Tour de France.

CONSEILLER AU COLLÈGE DES MÉTIERS :

- Selon le vote (voir les lettres d'intention des candidats).

Ratifications

- **Province d'Anjou-Maine :**
Éric Kessler, Compagnon menuisier (élu)
- **Province du Canada :**
Antonin Lapeau, Compagnon pâtissier (élu)
- **Province du Centre :**
Didier Ouvrard, Compagnon menuisier (élu)
- **Province d'Irlande et Grande-Bretagne :**
Baptiste Deleau, Compagnon serrurier-métallier (élu)
- **Province de Loire Auvergne** (consultation en cours)
- **Province de Rhône-Alpes :**
Ludovic Lèbre, Compagnon chaudronnier (élu)
- **Corps de métier des Compagnons carrossiers :**
Frédéric Willocq (élu)
- **Corps de métier des Compagnons charpentiers :**
Cédric Lebeau (élu)
- **Corps de métier des Compagnons chaudronniers :**
Emmanuel Pruvost (élu)
- **Corps de métier des Compagnons maçons :**
Jean-Christophe Papini (élu)
- **Corps de métier des Compagnons des métiers des matériaux souples :**
Jacques Ferrand (seul candidat, élection le 4 février)
- **Corps de métier des Compagnons tailleurs de pierre :** Hervé Mabileau (réélu). ■



Les conduites à tenir spécifiques aux sites et la manière de les établir

En complément de la Règle, où tout ne peut pas être écrit, il existe un texte appelé *Les Conduites à tenir*. Adoptées par les Assises de Nantes en 2009, puis modifiées au Conseil d'orientation de janvier 2022, elles peuvent être complétées - ou pas - par une annexe spécifique à chaque lieu de vie. Pour rappel, le principe de rédaction est simple : en début d'année, le prévôt réunit les responsables des métiers en présence du secrétaire de prévôté ou au moins d'un sédentaire. La présence d'un de ces derniers est indispensable, car il connaît forcément ce qui mérite d'être précisé en fonction des spécificités du lieu. Une proposition est rédigée, puis les différents points sont présentés lors de la réunion communautaire suivante. Au cours de celle-ci, ils peuvent

être débattus et sont soumis au vote de tous. Et c'est bien le vote de tous qui les valide. Il ne s'agit pas d'y inscrire ce qu'il n'y a pas lieu d'être, le tout dans le respect de chacun et avec une bonne dose de bon sens et de bienveillance. Cependant, nous notons que ces conduites concernent souvent la tenue vestimentaire à porter en fonction du lieu ou du moment. Conscients des dérives qui peuvent se traduire par des règles que nous ne saurions admettre chez les Compagnons du Devoir, un débat avec l'ensemble des participants du Conseil d'orientation a révélé à quel point il était finalement difficile de guider les communautés et d'éviter que des décisions aillent à l'encontre de ce que nous souhaitons. Afin de poursuivre cette réflexion, les Compagnons Jacques Ferrand, Mathieu Philippe, Alain Quenel et Daniel Wawsczyk se sont portés volontaires pour constituer un groupe de réflexion et rapporter les résultats de leurs travaux lors des prochains Conseils d'orientation. ■



Lettre du Conseil d'orientation • Février 2023 #82 • ISSN 1767-0063

Lettre interne de l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France

82, rue de l'Hôtel-de-Ville 75180 Paris Cedex 04 • Téléphone : 01 44 78 22 50

Directeur de la publication : Jérémie Mosnier

Crédits photos : © Thierry Caron / Divergence - © Vincent Priou - © AOCDTF/Sarah Mineraud

Conception, réalisation : Graines d'Octets



www.compagnons-du-devoir.com